

Michel POURTIER
11, avenue de l'Isle sur la Sorgue
84 300 CAVAILLON
CRCC MONTPELLIER-NIMES



**commissaire
aux comptes**

FDD JULIA & GEORGES

Fonds de dotation
Siège social : LE MIFFRE
668, chemin des Marquets
84220 ROUSILLON

924 389 752

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

HP

Aux Membres du Fonds de dotation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fonds de dotation FDD JULIA & GEORGES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 22 mai 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fonds de dotation FDD JULIA & GEORGES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables survenu dans les comptes annuels au cours de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ❖ Comptabilisation et présentation des opérations liées à la succession Julia Favier et à la cession du bien immobilier reçu par legs ou donation

Nous avons porté une attention particulière à la comptabilisation et à la présentation des opérations liées à la succession Julia Favier, au legs et à la cession immobilière, compte tenu du caractère significatif et non récurrent des montants concernés, de l'intervention d'un notaire, de l'existence de flux bruts et nets, de comptes de tiers pivots, ainsi que de la nécessité d'une information appropriée dans l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à rapprocher les écritures comptables du FEC et du grand livre avec les relevés de compte notariaux, le relevé bancaire au 31 décembre 2025, les flux de trésorerie reçus, les comptes de tiers concernés et les écritures de produits exceptionnels. Nous avons également apprécié la cohérence du traitement comptable retenu avec les éléments juridiques disponibles et examiné l'information financière présentée au titre de ces opérations.

Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance *et* dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. Nous précisons qu'aucune mention des incidences liées à la situation au Moyen Orient ne figure dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

u2

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de Dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de Dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de Dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude

ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CAVAILLON, le 12 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

MICHEL POURTIER

Michel Pourtier
commissaire aux comptes
prés de la cour d'appel de NIMES
11, avenue de l'Isle sur la Sorgues
84300 cavailon
tel : 04.90.04.07.96 fax : 04.90.071.51.03
Siret : 412 060 386 0002 0001 741 1
tva intracomm.fr 75412060386



BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 et 7
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	8 et 9
- <i>Détail Compte de résultat</i>	10 et 11

SAS R2P
433 RUE LE CORBUSIER
ZAC DE GREZAN
30000 NIMES

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	928 354		928 354		928 354	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		928 354		928 354		928 354	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances						
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	371 374		371 374	150	371 224	NS
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	371 374		371 374	150	371 224	NS
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 299 729		1 299 729	150	1 299 578	NS

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation				
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	3 630		3 630	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 297 778	3 630	1 301 408	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 294 149	3 630	1 297 778	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	5 400	3 600	1 800	50.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	180	180		
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	5 580	3 780	1 800	47.62
Comptes de Régularisation	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 299 729	150	1 299 578	NS

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 580 3 780

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12		31/12/2024	12		Euros	%
Ventes de marchandises + Production vendue	8 520		100.00				8 520	
+ Ventes de marchandises								
- Coût d'achat des marchandises vendues								
Marge commerciale								
+ Production vendue	8 520		100.00				8 520	
+ Production stockée ou déstockage								
+ Production immobilisée								
Production de l'exercice	8 520		100.00				8 520	
Marge commerciale + Production de l'exercice	8 520		100.00				8 520	
- Consommation de l'exercice en provenance des tiers	107 005		NS	3 630			103 376	NS
Valeur ajoutée	98 485		NS	3 630			94 856	NS
+ Subventions								
- Impôts, taxes et versements assimilés	96 755		NS				96 755	
- Charges de personnel								
Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation	195 240		NS	3 630			191 610	NS
+ Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions								
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions								
+ Quote-part subventions d'invest. virée au résultat								
+ Produits cessions d'immos incorp. et corporelles								
- Val. comptables immos incorp. et corp. cédées								
+ Autres produits	25 000		293.43				25 000	
- Autres charges								
Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)	170 240		NS	3 630			166 610	NS
+ Quote-part de résultat sur opérations faites en commun								
- Quote-part de résultat sur opérations faites en commun								
+ Produits financiers	4 033		47.34				4 033	
- Charges financières								
Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)	166 207		NS	3 630			162 577	NS
+ Produits exceptionnels	1 320 141		NS				1 320 141	
- Charges exceptionnelles								
Résultat exceptionnel	1 320 141		NS				1 320 141	
+ Résultat courant avant impôts (bénéfice ou perte)	166 207		NS	3 630			162 577	NS
+ Résultat exceptionnel (bénéfice ou perte)	1 320 141		NS				1 320 141	
- Impôt sur les bénéfices	143 845		NS				143 845	
- Participation des salariés								
Résultat NET	1 297 778		NS	3 630			1 301 408	NS

DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS SIGNIFICATIVES	Exercice N		% CA	Exercice N-1		% CA	Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12		31/12/2024	12		Euros	%
+ Pds cessions immos fin. hors TIAP et pds nets de TIAP								
- VC immos fin. cédées hors TIAP et chg. nettes de TIAP								
Plus/moins-values sur cessions d'immos financières								
+ Pds cessions d'immos dans résultat exceptionnel								
- VC immos cédées dans résultat exceptionnel								
Plus/moins-values cessions d'immos (résult. except.)								

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	8 520		8 520		8 520	
Chiffre d'affaires NET	8 520		8 520		8 520	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			25 000		25 000	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			33 520		33 520	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			107 005	3 630	103 376	NS
Impôts, taxes et versements assimilés			96 755		96 755	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
Total des Charges d'exploitation (II)			203 760	3 630	200 130	NS
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			170 240	3 630	166 610	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

FOND DE DOTATION JULIA & GEORGE

668 CHEMIN DE MARQUETS
LE MIFFRE
84220 ROUSSILLON

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

SAS R2P
433 RUE LE CORBUSIER
ZAC DE GREZAN
30000 NIMES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Événement significatif de l'exercice :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le fonds de dotation Julia&Georges a été concerné par une opération exceptionnelle liée à la succession de Mme Julia Favier et à la cession d'un bien immobilier dépendant de cette succession.

Cette opération présente un caractère significatif et non récurrent au regard des comptes annuels de l'exercice. Elle ne correspond pas à l'activité courante du fonds, mais à une opération patrimoniale exceptionnelle résultant de la succession et de la cession immobilière intervenue au cours de l'exercice.

Le relevé notarial relatif à cette opération fait apparaître un prix de vente et éléments associés pour un montant total de 1.303.100,58 €, comprenant notamment le prix de vente, le prorata de vente et l'indemnité d'immobilisation.

Le décompte notarial fait également apparaître une répartition des sommes entre les parties concernées.

Un montant de 928.354,31 € est affecté à M. Georges Favier, tandis qu'un montant de 351.822,09 € a été versé au fonds de dotation Julia&Georges au titre de la disponibilité du prix de vente et du solde de succession.

Le virement de 351.822,09 € a été encaissé sur le compte bancaire du fonds au cours de l'exercice 2025.

Traitement comptable retenu :

L'opération a été comptabilisée en tenant compte des éléments transmis par le notaire et des flux effectivement constatés sur le compte bancaire du fonds.

Le montant brut de l'opération, soit 1.303.100,58 €, a été comptabilisé en produit de cession d'éléments d'actif reçus par legs ou donation.

Le montant de 928.354,31 €, correspondant selon les éléments notariaux à la part affectée à M. Georges Favier, a été isolé dans les comptes afin de traduire la répartition des droits issue de

L'opération successorale et de la cession.

Le montant de 351.822,09 € correspond au flux net effectivement encaissé par le fonds de dotation au titre de l'opération.

Les comptes de tiers ont été utilisés afin de retracer les mouvements entre la succession, le notaire, le fonds de dotation et les tiers concernés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Incidence sur le résultat de l'exercice

L'opération décrite ci-dessus a une incidence significative sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le résultat de l'exercice est donc fortement affecté par cette opération exceptionnelle et non récurrente. Il ne doit pas être interprété comme représentatif de l'activité courante ou récurrente du fonds de dotation.

Les produits et charges liés à l'opération successorale et immobilière ont été comptabilisés conformément aux éléments disponibles à la date d'établissement des comptes.

Information sur les flux et comptes de tiers

Les flux liés à l'opération ont transité par le notaire chargé du dossier successoral et de la cession immobilière.

Le compte de tiers utilisé dans la comptabilité du fonds retrace notamment :

- les flux reçus ou dus au titre de la succession ;
- les mouvements liés au décompte notarial ;
- les montants affectés aux parties concernées ;
- le virement net encaissé par le fonds de dotation.

À la clôture de l'exercice, les soldes résiduels éventuels des comptes de tiers relatifs à l'opération sont suivis et justifiés au regard des éléments notariaux disponibles.

Information sur les droits du fonds et les droits de tiers

L'opération fait intervenir plusieurs parties et nécessite de distinguer :

- le montant brut de la cession ;
- les droits revenant au fonds de dotation ;
- les montants affectés à des tiers ;
- le flux net effectivement encaissé par le fonds ;
- les frais, charges et éléments de répartition liés à l'opération.

Les comptes annuels ont été établis sur la base des informations notariales disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Caractère non récurrent de l'opération

L'opération relative à la succession Julia Favier et à la cession immobilière présente un caractère exceptionnel.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Elle n'a pas vocation à se reproduire dans le cadre de l'activité normale du fonds de dotation.

Afin de permettre une correcte compréhension des comptes, il est précisé que l'incidence de cette opération sur le résultat et les capitaux propres doit être analysée séparément de l'activité courante du fonds.